

Conseil d'école n°2 – Mardi 5 février 2019

Le second conseil de l'école s'est tenu le mardi 5 février 2019 à 19h00 sous la présidence de M. Kerléo, directeur de l'école.

Personnes présentes :

Les enseignants : mesdames Franchet, Hains, Lemée et Thoumelin et messieurs Gogé et Kerléo.

Les parents élus : mesdames Delalande et Ouvrard et messieurs Lépinay, Provots et Romagné.

Les représentants de la municipalité : monsieur Hanoy, Maire et madame Zéniter, adjointe au Maire.

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale : monsieur Lemasson.

Personnes excusées :

L'Inspecteur de l'Education Nationale : monsieur Mahouin.

L'enseignant : monsieur Foucault.

Les parents : mesdames Kérouanton, Regouin, Rozel et Séguenot et monsieur Gruau.

La représentante de la municipalité : madame Gougaut, adjointe au Maire.

Il est rappelé que le troisième conseil d'école aura lieu le mardi 19 juin 2018 à 19h00 (sous réserve de modifications).

Ce compte rendu suit l'ordre du jour prévu.

1/ Informations sur le fonctionnement et la vie de l'école :

- **Effectifs** : L'effectif actuel s'élève à 149 élèves, répartis de la façon suivante :

PS1-PS2 (28)	MS-GS (26)	GS-CP (23)	CP-CE1 (24)	CE2-CM1 (24)	CM1-CM2 (24)
7 + 21	17 + 9	7 + 16	5 + 19	16 + 8	7 + 17

Depuis le 1^{er} conseil d'école, une élève a quitté l'école (en CM2, suite à un déménagement à Alençon), et six sont arrivés (2 en MS et 1 en CP, déjà évoqués lors du 1^{er} conseil d'école, et 1 en PS1, 1 en PS2, 1 en CM1). Quatre enfants devraient faire leur rentrée en PS1 d'ici la fin de l'année scolaire.

Les prévisions pour l'an prochain sont les suivantes : 6 PS1, 13 PS2, 21 MS, 16 GS, 16 CP, 19 ou 20 CE1, 19 CE2, 16 CM1 et 15 CM2. Cela représente un total de 141 ou 142 élèves (56 en maternelle, 85 ou 86 en élémentaire).

Diverses actions sont mises en œuvre pour favoriser les inscriptions : envoi de courriers aux parents d'enfants nés en 2016 non inscrits en PS1 cette année, et aux parents de futurs PS1 (enfants de moins de trois ans nés en 2017). Une brochure présentant succinctement le fonctionnement de notre école est jointe à ce courrier. Des annonces paraîtront dans les journaux pour informer de l'ouverture des inscriptions. Les démarches pour procéder à l'inscription sont détaillées sur le nouveau site de la commune. Toutes les familles concernées sont invitées à procéder dès maintenant à l'inscription en mairie : cela permet de prévoir au plus tôt l'organisation de l'année scolaire à venir, en particulier la répartition des classes. Deux matinées de découverte sont proposées aux futurs élèves de PS2, et une matinée aux futurs élèves de PS1. Ces matinées pourront avoir lieu à partir de fin mai.

- **Accueil des enfants de moins de trois ans** : 6 PS1 ont été comptabilisés dans les prévisions d'effectif pour la rentrée 2019-2020, car c'était le nombre de PS1 en début d'année (règle académique). Nous pourrions cependant en accueillir davantage, dans la mesure où 11 enfants nés en 2017 peuvent y prétendre (domiciliés à Champfleur ou dont les frères et sœurs sont scolarisés à l'école de Champfleur).

- **Les Activités Pédagogiques Complémentaires** : les A.P.C. se poursuivent les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, soit pour apporter une aide en français et/ou en mathématiques aux élèves en difficulté, soit pour mener des actions en lien avec le projet d'école. La fin des A.P.C. est prévue le 23 mai.

- **Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)**: M. Pauloin, maître E, suit actuellement quatre élèves de CE1 (en lecture, depuis novembre, à raison de deux séances par semaine). Cette prise en charge se terminant à la fin de cette période, il s'occupera à partir de la rentrée de quatre élèves de CP (deux séances par semaine). Madame Avignon, enseignante rééducatrice, commencera également un suivi avec un autre élève de CP après les vacances de février (une séance par semaine). Madame Dupuch, psychologue scolaire, intervient lors des équipes éducatives et observe en classe ou fait passer des tests à certains élèves si nécessaire.

- **Découverte du collège** : Les élèves de CM2 ont été invités aux portes ouvertes qui auront lieu le 8 mars de 17h à 20h au collège d'Ancinnes. Ils seront ensuite accueillis le mercredi 12 juin au collège afin de découvrir l'établissement et son fonctionnement.

- **A.P.E.** : Toute l'équipe enseignante remercie à nouveau les membres de l'APE qui font tout leur possible pour récolter des fonds pour les enfants, mais aussi pour assurer des rendez-vous dont l'objectif principal est d'apporter du plaisir aux enfants et à leur parents (carnaval par exemple, le 16 mars prochain).

- **Visite médicale** : L'infirmière scolaire avait vu tous les élèves de CE2 en novembre 2018 ainsi que quelques élèves de CP (suite à la visite de l'année précédente, lorsqu'ils étaient en GS). Elle viendra cette fois-ci voir tous les élèves de GS les 10 et 17 mai prochains.

- **Blog de l'école** : Le blog de l'école fonctionne toujours bien. Les élèves et leurs parents sont invités à continuer de s'y rendre régulièrement pour découvrir les différentes photos, productions... et pour participer s'ils le souhaitent (possibilité de publier des commentaires).

2/ Projets, activités et sorties pédagogiques :

a. Projet autour du climat scolaire :

Le principe des malles d'activités au moment des récréations apporte de nombreuses satisfactions : les retours des enfants sont très positifs, et les effets sur le climat scolaire sont réels. Les conflits sont rares et bien gérés par les enfants entre eux (action des médiateurs). Une autre conséquence très positive est à noter : la baisse significative des petits accidents (2 déclarations seulement depuis septembre, contre 6 l'an dernier à la même époque). Au cours de cette période, deux nouvelles malles sont venues s'ajouter aux cinq déjà présentes depuis septembre : une malle sciences et une malle saynètes/déguisements. Les enseignants remercient les parents de l'APE qui ont financé le matériel nécessaire pour ces malles, ainsi que les familles qui ont fait don de déguisements ou d'accessoires complémentaires.

b. Activités et sorties pédagogiques :

M. Kerléo rappelle que toutes les dates annoncées figurent sur le calendrier régulièrement remis à jour sur le blog de l'école.

→ Création de jeux de société à partir de l'œuvre de l'artiste Gilbert Legrand :

Il s'agit d'un projet en partenariat avec la médiathèque de l'Orne et donc la bibliothèque de Champfleur (détails disponibles sur le blog de l'école et dans le compte rendu du 1^{er} conseil d'école). Les élèves de GS, CP et CE1 sont en pleine création de leurs deux jeux (l'un par les élèves de GS, l'autre par les CP et les CE1). Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 réaliseront ensuite deux vidéos de présentation des jeux. Dans le cadre de ce projet, Gilbert Legrand viendra rencontrer à l'école tous les enfants concernés le 5 mars 2019. Une exposition des œuvres de l'artiste et de celles des enfants sera proposée en mai ou juin à la bibliothèque de Champfleur. Les résultats des concours (jeux et vidéos) seront annoncés au mois de juin.

→ Rallye lecture :

Pour célébrer le 100^{ème} jour, toutes les classes de l'école participeront à un rallye lecture le 5 avril 2019 : par équipes (intégrant des enfants de la PS au CM1), les élèves circuleront dans le village pour participer à différents ateliers autour des livres préparés par les enseignants et proposés par les élèves de CM2. Des parents seront sollicités pour assurer l'encadrement de cette activité.

→ Piscine :

Après les élèves de CP/CE1 au cours du 1^{er} trimestre, c'est au tour des élèves de la classe de GS/CP et des élèves de GS de Mme Thoumelin de se rendre à la piscine d'Alençon du 11 mars au 3 juin 2019 (10 séances, le lundi après-midi). Un nouvel appel vient d'être lancé de manière à permettre à de nouveaux parents de passer l'agrément nécessaire à l'encadrement de ces séances. Une session aura en effet lieu à Alençon le **15 mars 2019** (de 14h à 16h). L'agrément est valable 5 ans, renouvelable par simple signature. Les enseignants remercient les parents (agrés ou non) qui participeront à ces différentes séances, car elles ne pourraient pas avoir lieu sans eux.

→ **Concert à la Luciole (Alençon) :** Les élèves de GS/CP et de CP/CE1 iront à la Luciole le 26 mars 2019 pour écouter Monsieur Lune (« L'incroyable histoire de Gaston et Lucie »).

→ **Rencontres sportives :** proposées par Delphine Laude, conseillère pédagogique en EPS (sauf handball).

- Jeux collectifs au pied : CE2/CM1 et CM1/CM2 (21 mars 2019 à Beaumont sur Sarthe)

- Décastalon : CP/CE1 (2 mai 2019 à Arçonnay)

- Handball : CE2/CM1 et CM1/CM2 (Alençon, début juin 2019)

- **Musée Tatin :** Les élèves des classes de GS/CP et de CP/CE1 se rendront à Cossé le Vivien le mardi 4 juin.

- **Sortie d'école :** Cette journée concerne l'ensemble des classes de l'école (les élèves de maternelle, CP et CE1 se rendant sur place en car). Elle aura lieu pendant la dernière semaine a priori, à condition qu'il y ait suffisamment de parents agréés disponibles ce jour-là pour accompagner les élèves du CE2 au CM2 en vélo. Les nombreux parents déjà agréés seront sollicités, et une nouvelle date de passage d'agrément sera proposée. M. Kerléo remercie d'avance, au nom de toute l'équipe enseignante, les nombreux parents qui participeront à cette journée car sans eux, elle ne pourrait avoir lieu.

→ **Fête d'école :** Elle aura lieu le 28 juin 2019, sous réserve que les parents de l'APE parviennent à obtenir l'aide importante nécessaire à son organisation de la part des parents d'élèves.

3/ PPMS (plan particulier de mise en sûreté) :

M. Kerléo rappelle que le PPMS a été actualisé cette année et présenté lors du premier conseil d'école.

Un premier exercice (simulant une intrusion) avait été réalisé le 17 octobre dernier. Le deuxième exercice (qui sera cette fois un exercice de confinement) aura lieu le 28 mars 2019. Les parents en seront informés comme d'habitude par le biais du cahier de liaison.

4/ Bilan financier :

a. Budget municipal :

L'équipe enseignante a établi le budget prévisionnel sur lequel elle souhaiterait pouvoir compter pour l'année 2019. Le document sera remis à la mairie cette semaine. Aucune augmentation par élève n'a été demandée.

Ce budget prévisionnel prend en compte le coût nécessaire à l'équipement d'une nouvelle classe (en maternelle) avec un vidéoprojecteur interactif (accompagné d'un ordinateur et d'un tableau blanc). Un autre tableau blanc a été prévu pour équiper la classe utilisée lors des décloisonnements (ce qui permettra d'y utiliser un vidéoprojecteur).

Concernant l'EPS, l'essentiel du budget sera utilisé pour remettre à neuf l'équipement en vélos pour les élèves de maternelle. Deux tapis seront commandés afin de finir de rééquiper entièrement la salle de motricité. Au niveau du mobilier, une somme de 400 € a été prévue pour terminer l'aménagement de la nouvelle BCD (tapis, coussins pour s'asseoir).

b. Coopérative scolaire :

M. Gogé présente les comptes actualisés au 5 février 2019.

Solde de départ au 1 ^{er} septembre 2018 : 2 551.53€			
Opérations	Dépenses	Recettes	Remarques
Assurances / frais bancaires / logiciel compta / OCCE	367		
Participations familles		1 579	Rappel bénéfice 2017/2018 : 1 512 € 2016/2017 : 1 944 €
Photos scolaires	2 041.20	2 822.50	Bénéfice : 781.30 € (rappel : 2016/2017 – 1 052.75 €, 2017/2018 – 970.15 €)
Marché de Noël	153.57	693	Bénéfice : 539.43 €
Spectacles/sorties	235		
Transport	130	2 000 (APE)	<i>APE : Remboursement des cars pour les sorties de fin d'année 2017-2018</i>
Divers (petit matériel, cuisine...)	405.08		Dont 100 € sonorisation fête d'école
Total	3 331.85	7 094.50	
Solde au 5 février 2019 : 6 314.18€			

5/ Questions diverses :

Comment sont effectués les remplacements des maîtres ou maîtresses absent(e)s ?

La procédure est la suivante : dès que nous avons connaissance d'une absence d'enseignant, nous le signalons à l'Inspection de Mamers, qui gère notre secteur. La secrétaire de l'Inspection fait remonter la demande de remplacement auprès du service dédié, au niveau de l'Inspection Académique. Le responsable du service des remplacements s'occupe ensuite de trouver un remplaçant disponible, le plus près possible de l'école, et l'avertit par téléphone. Il envoie ensuite aussitôt un document par mail (avis de remplacement) à l'école concernée.

Les postes de remplaçants sont occupés par des professeurs des écoles, qui possèdent les mêmes qualifications que les enseignants en poste dans une école.

Les parents demandent ce qu'ils peuvent faire lorsqu'ils estiment qu'il y a un problème avec un remplaçant. M. Kerléo répond qu'il convient d'aller voir en premier lieu la personne concernée. Le directeur est également un interlocuteur privilégié, même s'il n'a pas de pouvoir particulier (dans la mesure où il n'est pas le supérieur hiérarchique de ses collègues). Le supérieur hiérarchique direct est l'Inspecteur de l'Education Nationale de Mamers, M. Mahouin, que les parents d'élèves peuvent tout à fait contacter s'ils le désirent.

M. Romagné demande pour terminer comment s'est passée la visite de la cuisine centrale (Sodexo). Mme Ouvrard, qui était présente, a trouvé que le repas était de bonne qualité. M. Hanoy précise qu'actuellement, 17 % des produits utilisés sont bio. Le pourcentage passera à 20 % d'ici 2020 (cahier des charges avec la CUA). 60 % des produits sont issus du circuit court (producteurs locaux). Enfin, des commissions regroupant des usagers, des élus, des parents sont mises en place par la Sodexo afin d'avoir des retours réguliers sur les repas proposés. Quelques membres du conseil d'école soulèvent le problème du surplus de déchets (barquettes en plastique) qu'occasionnera ce changement.

Le conseil d'école se termine à 20 h 55.

M. Kerléo,

